

Appareil Respiratoire Isolant (MAC)

ARI

Le Cadre Légal (Art. L. 4121-1 & R4323-104 du Code du travail) : L'employeur est tenu par ses obligations légales de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il est également tenu de faire bénéficier les travailleurs d'une formation pratique appropriée sur les conditions de mise en œuvre et d'utilisation des EPI de catégorie 3 (risques majeurs ou mortels). Cette formation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire. Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur clé de réduction des accidents du travail.

Présentiel - Synchron

Objectifs

Cette formation opérationnelle a été spécifiquement conçue pour réactiver les réflexes vitaux, dompter le stress du confinement et garantir la sécurité absolue en zone toxique. Une journée de recyclage intensif 100% opérationnelle pour maintenir une parfaite maîtrise de son équipement, de développer les bons réflexes face à l'urgence et de calculer précisément son autonomie pour travailler sereinement en zone hostile.



Public Visé

Tout personnel de l'entreprise déjà titulaire de la formation initiale ARI



Pré Requis

Répondre aux obligations en vigueur et être titulaire de la formation ARI Initial

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Valider à nouveau l'aptitude technique : Réaliser le montage et démontage de l'ARI, procéder aux contrôles et vérifications indispensables avant, pendant et après l'utilisation

Respecter scrupuleusement les procédures d'intervention et les consignes de sécurité

Se déplacer avec assurance et lucidité dans une atmosphère dangereuse ou irrespirable

Appliquer les procédures d'urgence : Réagir instantanément à une alarme de fin de charge, une défaillance de la soupape à la demande (SAD) ou un malaise du binôme

Qualification Intervenant·e·s

1 formateur certifié en ARI



Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation formative continue lors des exercices pratiques et validation d'un QCM en fin de formation

Modalités d'accessibilité handicap

Établissement de 5ème catégorie répondant à la politique Accessibilité Handicap. Nos moyens pédagogiques et techniques sont adaptables en fonction des situations de handicap spécifiques



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 4 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650918
Mail : contact@gesfor.fr